

PARTENARIAT MACSF / SNMR

Contrat RCP/PJ : Détails et avantages

- Les **adhérents du SNMR** bénéficient d'un **tarif préférentiel : - 10 %**
- Le tarif préférentiel est cumulable avec les réductions bénéficiant aux jeunes installés (- 50 % la première année et - 25 % les 2^{ème} et 3^{ème} années).
- La cotisation est offerte pour les étudiants.
- Pour toute demande ou question : **Ligne dédiée adhérents SNMR au 01 71 14 32 42**

Activité Libérale	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	515 €	650 €	1.190 €
Activité hospitalière	207,90€		
Jeunes installés	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	295 €	370 €	670 €
Etudiants	Offert par la MACSF		

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La MACSF prend en charge les frais de défense et la réparation des dommages qu'un professionnel de santé cause à un patient lors d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soins.

Garanties	Montant des garanties par sinistre*	Franchise par sinistre
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions €	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 €	150 €

*Dans la limite de 15 millions € / année d'assurance

Les « Plus » produit :

- La MACSF est référent sur le risque médical depuis plus de 120 ans.
- Une gestion *par un binôme professionnel de santé/juriste*, coordonné par le comité médical.
- La garantie de bénéficier d'un *soutien et d'une assistance* à chaque étape de la procédure.

PROTECTION JURIDIQUE

La MACSF vous informe et vous accompagne en cas de litige dans la recherche d'une solution amiable, et le cas échéant prend en charge les frais de contentieux selon les conditions prévues par le contrat.

Extrait du barème au 01/03/2016 :

Procédure	Montant de prise en charge maximum
Expertise judiciaire	2549 € par sinistre
Tribunal de grande instance	1737 € par décision en matière privée et 2172 € en matière professionnelle
Appel (honoraires de plaidoirie)	1852 € par arrêt en matière privée et 2315 € en matière professionnelle

Les « Plus » produit :

- Une garantie de *PJ « complète » : vie professionnelle + vie privée hors litiges matrimoniaux*, (y compris litiges en matière de successions, de libéralités, d'incapacité, de filiation)
- Un suivi par *des juristes spécialisés sur des thèmes variés* (ex : Droit immobilier, Droit de la consommation, déontologie, Droit du travail, Droit fiscal, Droit de la sécurité sociale).
- *Libre choix de l'avocat* dont nous vous remboursons les honoraires dans les conditions prévues au contrat.

3 garanties optionnelles pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels de santé :

- **Aide financière en cas de décès** : vous permet de protéger vos proches en cas de décès accidentel
- **Pertes financières** : vous dédommage du coût engendré par vos déplacements liés à un sinistre garanti
- **L'assistance psychologique et l'assistance e-réputation** (pack optionnel M'Lib Duo).